

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE COTE D'OR

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare

21220 GEVREY CHAMBERTIN

N°2020-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SBV
REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation : 2 septembre 2020

Le seize septembre deux mil vingt à 18 heures 30, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Gevrey-Chambertin sous la Présidence de Monsieur François PERRIN.

Nombre de délégués titulaires : 35

Nombre de délégués suppléants : 18

Présents : 24

Présents : 8

Nombre de procuration¹ : 1

Nombre de voix exprimées : 30

	Titre	Prénom	Nom	Emargement
CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES (13) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Alexandre	GARNERET	excusé
	Monsieur	Jean Luc	ROSIER	présent
	Monsieur	François	MARQUET	présent
	Monsieur	Hubert	POULLOT	présent
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	présent
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	excusé
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	présent
	Monsieur	Christian	SAVAUDET	présent
	Monsieur	Pierre	LUCOT	présent
	Monsieur	Pascal	VIARD	absent
	Monsieur	Denis	PENNING	présent
	Monsieur	Franck	PACOT	présent
	Monsieur	André	DALLER	présent
CC PLAINE DIJONNAISE (6) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	absent
	Monsieur	Benoit	FRANET	présent
	Monsieur	Dominique	JANIN	présent
	Monsieur	Yannick	CORDIER	présent
	Monsieur	Alain	LEFEVRE	présent
	Monsieur	Dominique	CHOPPIN	présent
CC RIVES DE SAÔNE (4) <i>Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Patrick	JACQUET	présent
	Monsieur	Francois	PERRIN	présent
	Monsieur	Alain	PAUTET	présent
	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	présent
DIJON METROPOLE (11) <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Thierry	FALCONNET	excusé - procuration à M. MASSON
	Monsieur	Marien	LOVICH	présent
	Monsieur	Laurent	GOBET	présent
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	présent
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	excusé
	Monsieur	Patrick	BAUDEMONT	excusé
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	présent
	Monsieur	Gérard	HERMANN	excusé
	Monsieur	Philippe	LEMANCEAU	absent
	Monsieur	Pierre	PRIEBETICH	présent
Monsieur	Benoit	BORDAT	présent	

Communes (9=1) Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE	Titre	Prénom	Nom	Emargement
AUBIGNY EN PLAINE	Monsieur	Patrice	ANDRIEU	absent
BONNENCONTRE	Monsieur	François	PERRIN	présent
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	présent
BROIN	Monsieur	Philippe	BON	absent
CHARREY SUR SAONE - Délégué titulaire	Monsieur	Jerôme	TOUCHARD	présent
ESBARRES	Monsieur	Patrick	JACQUET	présent
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Didier	LÉVÉQUE	présent
MONTOT - Délégué suppléant	Monsieur	Bernard	BOURGEON	absent
SAINT USAGE	Madame	Valérie	HOSTALIER	présente

Objet : Adoption du Règlement Intérieur

Le Président dit que conformément à l'article L2121-8 du CGCT, le conseil syndical établit son Règlement Intérieur dans les six mois suivant l'installation du conseil syndical.

Le Président précise que le projet de Règlement Intérieur a été envoyé avec la convocation de la présente réunion.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- VALIDE le Règlement Intérieur joint en copie.

Fait et délibéré les Jour,
Mois et An ci-dessus,

Pour copie conforme,
Le Président du SBV
Jean-François COLLARDOT

